

MAIRIE DE DAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux septembre, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2021.

Objet

**Opposition à la
généralisation des
nouvelles trajectoires
FISTO-LACOU**

Délibération
22.09.2021 – 06

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, HUMAYOU Martine, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole, VAISSIÈRES Fabienne, ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : BENETEAU Pascal, BIRELLO Enzo et BRIENTIN Amélie et PAILHE Milène.

PROCURATION : PAILHE Milène à LAGORCE Patrice.

SECRETARIE DE SÉANCE : VAISSIÈRES Fabienne.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le sujet des nouvelles trajectoires FISTO-LACOU sera débattu à la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) le 22 octobre 2021.

Il expose que les communes de Daux et de Larra avec le soutien de la commune de Grenade, s'opposent à la généralisation de ses nouvelles trajectoires qui génèrent des nuisances aériennes supplémentaires persistantes au niveau des communes de Daux, de Larra et de Grenade (nombreux vols dépassant le seuil NA65 au niveau des écoles de Daux).

Il présente l'intervention qu'il fera lors de la prochaine CCE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Confirme son opposition à la généralisation des nouvelles trajectoires FISTO-LACOU,
- Approuve le texte de l'intervention de M. le Maire, délégué suppléant à la CCE du 22 octobre 2021.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Patrice LAGORCE

